

Assistant(e) de service social

Diplôme d'Etat Niveau 6

Conditions d'accès :

Diplôme, certificat ou titre de niveau 4

Sélection des candidats:

**Epreuve d'admissibilité: Ecrit de 3
heures le MARDI 27 JUIN 2023**

**Epreuve d'admission: Entretien oral
SEMAINE DU 10 AU 13 JUILLET 2023**

**Formation financée par le Pays dans la limite
de 20 places**

**Début de formation:
18 SEPTEMBRE 2023**



LA FORMATION

La formation préparant au diplôme d'Etat d'Assistant (e) de service social se déroule sur trois ans.

Elle comporte:

- 1740 heures d'enseignement théorique
- 1820 heures de formation pratique sous forme de stages

UN STAGE DE 7 MOIS EST EFFECTUE EN METROPOLE EN DEUXIEME ANNEE



LE METIER

L'Assistant(e) de service social exerce de façon qualifiée, dans le cadre d'un mandat et de missions spécifiques à chaque emploi, une profession d'aide dans une diversité d'Institutions, de lieux et de champs d'action.

Dans une démarche éthique et déontologique, l'Assistant (e) de service social contribue à créer les conditions pour que les personnes, les familles et les groupes avec lesquels il travaille, aient les moyens d'être acteurs de leur développement et de renforcer les liens sociaux et les solidarités dans leurs lieux de vie.



LES MISSIONS

Accueil, écoute des personnes, évaluation, conseils et orientation, accompagnement social individuel et collectif, et conseil au développement des politiques sociales et territoriales.



LIEUX D'INTERVENTION

L'Assistant(e) de service social exerce ses fonctions au sein des circonscriptions de la Direction des Solidarités de la Famille et de l'Egalité (DSFE), de l'hôpital, dans les établissements scolaires du second degré, au sein de la Caisse de Prévoyance Sociale, du service social des Armées, etc...

CONTACTS

Mail: info@isepp.pf

Tel: 40 50 51 80